DIRECTION DES RELATIONS EXTERIEURES

DER/Inf (2018) 1 rév

4 septembre 2018

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LE CONSEIL DE L'EUROPE

I.

Les relations entre le Conseil de l'Europe et les Nations Unies reposent sur l'Accord entre le Secrétariat Général du Conseil de l'Europe et le Secrétariat des Nations Unies signé dès le 15 décembre 1951 et sur les Arrangements de coopération et de liaison entre les Secrétariats du Conseil de l'Europe et des Nations Unies (Echange de lettres du 19 novembre 1971).

Dans sa Résolution 44/6 du 17 octobre 1989, l'Assemblée générale des Nations Unies a adressé au Conseil de l'Europe une invitation permanente à participer en qualité **d'observateur** à ses sessions et travaux.

Depuis l'an 2000 (tous les deux ans depuis 2004), l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de son débat sur la coopération avec les organisations régionales et autres, adopte une Résolution sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe. Le projet de Résolution est élaboré et adopté par le Comité des Ministres à Strasbourg. La Présidence du Comité des Ministres est ensuite invitée à présenter le projet aux Nations Unies à New York et à mener les consultations nécessaires en vue de son adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, de préférence sans vote. La dernière résolution a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 novembre 2016 sans vote (doc. A/RES/71/17). Le prochain projet de Résolution figurera à l'ordre du jour du Comité des Ministres en 2018, pour adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre-décembre 2018.

II.

Les Nations Unies constituent un partenaire de premier plan du Conseil de l'Europe et un tremplin idéal pour élargir son rayon d'action au monde entier. L'universalité des valeurs que partagent les Etats membres du Conseil de l'Europe constitue le fondement de la coopération. En raison de leur exhaustivité, tant thématique que géographique, les Nations Unies constituent un partenaire « à tous les niveaux » pour le Conseil de l'Europe.

Pour les Nations Unies, le Conseil de l'Europe «is *instrumental in advancing the principles of democracy and human rights in Europe. I commend the robust efforts of the Council to support*

citizens across the continent, and I thank you for your clear stance in support of human rights, particularly as the arrival of large numbers of refugees and migrants has brought to the fore instances of intolerance and xenophobia»[1].

L'intérêt mutuel pour la coopération se traduit par des contacts, des consultations et un dialogue réguliers entre les Secrétaires Généraux (le dernier en mai 2017 à Strasbourg), les Secrétaires Généraux Adjoints, et les Sous-Secrétaires Généraux des Nations Unies au sujet de questions politiques ou thématiques d'actualité.

Le Conseil de l'Europe travaille en collaboration étroite avec un grand nombre d'institutions des Nations Unies, dont le HCR[2], le HCDH[3], l'UNICEF[4], le BCAH[5], le PNUD[6], l'UNECE[7], l'UNESCO[8], la Banque Mondiale, etc.

Les relations entre les deux organisations sont axées sur les droits de l'homme au sens large, sans pour autant y être limitées. L'accent est mis sur la coopération avec le Conseil des Droits de l'Homme, en particulier dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (EPU), auquel le Conseil de l'Europe contribue activement en ce qui concerne la situation des droits de l'homme dans ses Etats membres.

Les Nations Unies jouent aussi un rôle dans la promotion de l'adhésion d'Etats non membres du Conseil de l'Europe aux conventions du Conseil de l'Europe à vocation mondiale (par exemple, les Conventions du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, sur la cybercriminalité, etc.) ou dans l'appui à la mise en œuvre de ces dernières.

Depuis leur ouverture, respectivement en 2010 et 2011, les Bureaux du Conseil de l'Europe à Genève et à Vienne, agissant en tant que Délégations Permanentes auprès des Bureaux des Nations Unies dans les deux villes, ont fortement contribué au renforcement des relations avec les Nations Unies, ainsi qu'à la visibilité accrue du Conseil de l'Europe parmi les Etats membres des Nations Unies.

III.

Parmi les nombreux exemples <u>récents</u> de coopération entre le Conseil de l'Europe et les Nations Unies, on peut citer ceux qui suivent pour illustrer les relations aux multiples facettes qu'entretiennent les deux organisations :

- La contribution du Conseil de l'Europe à la mise en œuvre du **Programme de développement durable à l'horizon 2030** ; entre autres activités, le Conseil de l'Europe a participé les 1er et 2 mars 2018 à Genève au Forum régional organisé par la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) sur le

[1] Lettre du 2 décembre 2016 du Secrétaire Général des Nations Unies, Ban Ki-Moon, au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.
[2] Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.
[3] Bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations Unies.
[4] Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.
[5] Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies.
[6] Programme des Nations Unies pour le Développement.
[7] Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies.
[8] Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

développement durable pour la région de la CEE-ONU. En outre, le Conseil de l'Europe a créé un site internet spécifique consacré à sa contribution à la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 : https://www.coe.int/en/web/un-agenda-2030/home. Ce site internet est régulièrement mis à jour;

- L'implication accrue du Conseil de l'Europe dans l'**Examen Périodique Universel**, en particulier par le biais de la participation régulière de son Observateur Permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève aux réunions du Conseil des Droits de l'Homme et de références plus nombreuses aux textes du Conseil de l'Europe dans les rapports de ce dernier sur des Etats membres du Conseil de l'Europe;
- La coopération accrue dans le domaine de la **migration**, comme en témoignent en particulier la présence et les déclarations du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe lors de l'Evénement parallèle sur les enfants et les flux migratoires (*Maison de l'UNICEF*) le 18 septembre 2016 et lors du Sommet du Secrétaire Général des Nations Unies sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants (*Siège des Nations Unies*) le 19 septembre 2016, dans le cadre du Segment de Haut Niveau de la 71ème session de l'Assemblée Générale. En outre, dans le cadre du suivi de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de 2016, le Représentant Spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur les migrations et les réfugiés a été impliqué dans le processus de préparation des projets initiaux de Pactes mondiaux pour les réfugiés et pour les migrations sûres, ordonnées et régulières et poursuivra son engagement dans la phase de négociation à venir;
- La coopération accrue dans le domaine des **droits de l'homme**, démontrée par la signature le 26 septembre 2013 à New York par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et le Haut - Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme de la **Déclaration jointe sur le renforcement de la coopération entre le Secrétariat du Conseil de l'Europe et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme**. La mise en œuvre de la Déclaration jointe est illustrée, par exemple, par l'organisation régulière (tour à tour à Strasbourg et Genève) d'une réunion de coordination entre le Conseil de l'Europe et le Bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations Unies. En outre, le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe maintient des contacts réguliers, entre autres, avec le Bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations Unies et a rencontré le Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations Unies en 2017;
- La coopération accrue avec le **Conseil des Droits de l'Homme**, démontrée en particulier par les allocutions des Présidents successifs du Conseil des Droits de l'Homme, l'Ambassadeur Remigiusz Henczel (Pologne 2013), l'Ambassadeur Baudelaire Ndong Ella (Gabon 2014), l'Ambassadeur Joachim Ruecker (Allemagne 2015), l'Ambassadeur Choi Kyonglim (République de Corée 2016) et l'Ambassadeur Vojislav Šuc (Slovénie 2018) lors des échanges de vues annuels du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe avec la participation d'experts venus des capitales sur les Droits de l'Homme et les Nations Unies;
- La participation régulière du Conseil de l'Europe aux sessions annuelles de la **Commission de la Condition de la Femme des Nations Unies**, l'organisation à cette occasion d'évènements parallèles et des allocutions prononcées dans ce cadre confirment les relations de haut niveau, pragmatiques et ciblées avec l'ONU Femmes;
- L'intérêt manifesté par le Conseil de l'Europe pour le **Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes (ICAT)**, suivi de l'attribution au Conseil de l'Europe du statut de Partenaire de l'ICAT le 15 septembre 2017;

- Les synergies développées dans le cadre de la **lutte contre le terrorisme**, soulignées par l'organisation, à Strasbourg, d'une réunion spéciale du Comité contre le Terrorisme (CCT) du Conseil de Sécurité des Nations Unies avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales ou par un discours du Secrétaire général à la réunion du CCT du Conseil de Sécurité des Nations Unies le 19 juin 2015; en outre, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations Unies (DECT) et le Conseil de l'Europe ont travaillé étroitement au développement, aux négociations et à la conclusion du Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la Prévention du Terrorisme. Le Protocole fut signé à Riga le 21 octobre 2015. Le Conseil de l'Europe participe systématiquement aux visites du Comité contre le Terrorisme du Conseil de Sécurité des Nations Unies et a pris part en 2017 à la réunion spéciale de ce dernier avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales sur « la coopération judiciaire internationale en matière de lutte contre le terrorisme et d'application de la loi conformément à la résolution 2322 (2016) et d'autres résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité »;
- La coopération accrue dans le domaine de la **démocratie**, ainsi qu'en témoigne la contribution aux efforts des Nations Unies pour la promotion et la consolidation des démocraties nouvelles ou rétablies, ou la participation régulière des Nations Unies au Forum mondial de la démocratie du Conseil de l'Europe, en commençant par une allocution du Secrétaire général des Nations Unies à l'ouverture du premier Forum mondial de la démocratie de Strasbourg (octobre 2012);
- La coopération accrue entre le **Groupe Pompidou et l'ONUDC**;
- La coopération avec le **PNUD dans le domaine de la démocratie locale et régionale** ;
- La coopération accrue entre le **Secrétariat des Nations Unies** et le **Secrétariat du Conseil de l'Europe**, illustrée par des échanges de vues réguliers et le développement de bonnes pratiques telles que des téléconférences entre le Directeur de la Division de l' Europe du Département des Affaires Politiques des Nations Unies et le Directeur des Affaires Politiques du Conseil de l'Europe.